



Compte Rendu de l'Assemblée Générale de l'Amicale Solidaire du Lotissement « Les Bruyères »

Qui a eu lieu le :
Vendredi 3 mai 2019 à 20H00 précises à :
Salle de l'Orangerie au Parc de Cazalet,

Il est 20h14, sur 32 adhérents, 17 étaient présents dont 3 représentés, l'Assemblée Générale a donc obtenu le quorum, et peut délibérer sur des sujets majeurs.

Introduction par le Président :

La mairie a prévu une formation du Président à la Salle de l'Orangerie prévue le 17 mai 2019.

Ordre du Jour :

- **Election du président de séance :**
Candidat, M. LEDEMAY élu à l'unanimité Président de séance.

- **Rapport du Président :**
 - **Adhérents**
32 adhérents et 18 cotisants, dont 5 « sponsors » : cotisants avec une participation supérieure à la cotisation.
 - **Activités**
La balade autour des Châteaux du Médoc n'ayant pas pu être réalisée par manque de participants, le Président et le Vice-président, seuls présents, ont fait un petit voyage à la Citadelle de Blaye. La journée a été très agréable.
 - **Voisinade 2018**
La Voisinade de 2018 fut à nouveau une belle réussite et fort sympathique.
 - **Cadre de vie**
Pas d'incident relevé, la Police Municipale faisant des rondes avec l'arrivée des beaux jours.
Moins de déchets provenant de la « Cave de René » sont à signaler. En revanche le stationnement n'est plus seulement gênant : les voitures sont laissées sur les trottoirs, bateaux compris, et la sécurité est engagée en particulier à l'entrée/sortie de l'Avenue Jean Moulin. Plusieurs idées sont émises :
 - des signalements à la Police Municipale en cas d'affluence, notamment ce soir du 3 mai 2019 l'encombrement est caractéristique,
 - une pétition,
 - une rencontre avec le maire,
 - un dossier constitué par M. LEDEMAY et validé lors de la prochaine « voisinade », sur la base de la pétition et de photos, sera envoyé à un correspondant de la Police Municipale, au responsable de la sécurité de la ville de Pessac et présenté au Maire de Pessac.
Le passage pour piétons en sortie de l'Avenue Jean Moulin au niveau du rond point n'est pas praticable en raison de la vitesse des automobilistes sortant du rond-point et du manque de visibilité des piétons : ce cas sera également rapporté à la Mairie de Pessac.
Les travaux au niveau du « Quartier Chappement » (du Pacha à la boulangerie Kermabon) ont été suspendus pour raison d'amiante et devraient reprendre à partir du 15 mai 2019.



Est également inconnu le devenir de la parcelle au rond point des « Provinces », connexe à certaines de l'Avenue Jean Moulin. Toute information à ce sujet serait précieuse pour préparer une défense du quartier.

Diverses informations pour la gestion de problèmes de voisinage sont partagées en séance :

- tout dépôt de dossier pour recours administratif est désormais payant : 45€,
- être vu nu chez soi est désormais passible de poursuite judiciaire,
- **l'entretien des trottoirs devant les parcelles des particuliers est à leur charge.**

○ **Bacs de déchets verts**

La distribution de bacs de déchets verts a bel et bien eu lieu, le premier gratuit puis 45€ à partir du deuxième.

Le ramassage commence à partir de mars et cesse en novembre.

Le lien internet a été transmis dans « Le mot du Président », pour commander les bacs (inscription sur le site : <http://www.quadria.eu/pessac-dechets-verts/>), qui seront livrés lorsque disponibles. **Pour rappel les feux de végétaux sont interdits pour les particuliers.**

● **Rapport Financier :**

○ Comptes :

Les comptes se répartissent entre :

Le Compte courant : 76€

Le Compte sur Livret : 2462€

Dépenses 2018 : 234,23€ Recettes : 310€ + 9,70€ d'intérêts bancaires

○ Approbation des comptes :

Approuvés à l'unanimité.

○ Cotisation :

Inchangée : 15€ par foyer, telle que votée à l'unanimité.

● **Election du Bureau :**

- Le Président, M. PREVOST, démissionne et il assure le relai jusqu'au 29 juin 2019, date à laquelle sera organisée une AG extraordinaire pour désigner son successeur ainsi que le vice-président.
- Mme Ingrid LABROUSSE propose de maintenir sa fonction de secrétaire.

● **Activités :**

- La Voisinade est prévue le samedi 29 juin 2019, avec le traditionnel concours de pétanque. Si le temps n'est pas au rendez-vous elle sera reportée au lendemain 30 juin 2019.
- Le Domaine de Certes est proposé comme sortie collective.
- Des activités familiales sont également évoquées :
 - ❖ visite du zoo de Pessac ou du parc ornithologique à Le Teich,
 - ❖ réjouissances partagées à l'occasion d'Halloween.
- Le Président encourage les adhérents à participer aux illuminations de Noël.

● **Questions diverses :**

○ Compteurs « Linki » :

❖ légalement le refus des compteurs « Linki » est désormais interdit ;

❖ une borne est accessible sur ces bornes pour les voitures électriques mais le tarif de cette consommation électrique est supérieur ;

❖ une protection contre les ondes correspondantes peut être demandée.

○ Nuisances de l'aéroport de Mérignac :

❖ ce ne sont pas les vols de grande ligne qui sont bruyants mais les vols de Rafale,

❖ une réunion sur ce sujet est prévue le jeudi 9 mai 2019.

○ Inondation au niveau des 8, 10 et 22 en cas d'orage :



- ❖ les moyens d'évacuation sont en effet insuffisants, les tuyaux étant sous-dimensionnés,
- ❖ **d'une façon générale chacun doit dégager le caniveau au niveau de sa propriété.**
- Nuisibles dans le quartier :
 - ❖ les nids de frelons repérés par les adhérents seront déclarés à la mairie, sachant que :
 - il est interdit aux particuliers d'installer des pièges personnels,
 - le Président connaît un apiculteur qui propose de nous débarrasser gracieusement d'un nid de frelons si nous lui signalons un essaim d'abeilles qu'il pourrait récupérer.
 - ❖ il faut se méfier des « coccinelles asiatiques » (points plus larges et couleurs diverses) qui nidifient dans les encadrements des menuiseries.

L'Assemblée Générale se termine à 22h09.

Le Président de séance :

Le secrétaire